

## MOTION

Gsteiger, Perrefitte (PEV)

Déposée le 9 juin 2010

### **Une solution facile et efficace: l'impôt à la source**

- **Le Conseil-exécutif est chargé de définir les modalités d'introduction de l'imposition à la source pour l'ensemble des salariés et des rentiers du canton**
- **En plus d'explorer sérieusement cette idée pour le canton, le Conseil-exécutif est prié de s'investir activement dans le débat mené au niveau fédéral sur l'opportunité d'adopter ce système en Suisse**

Chaque année elle revient, chaque année elle angoisse le citoyen lambda de part sa complexité.

La déclaration d'impôt et son cortège de subtilités et de déductions, un véritable champ miné pour la majorité des assujettis.

Les contribuables ne sont pas les seuls à pâtir du système, de nombreuses ressources de l'Etat sont accaparées par les tâches liées au contrôle des déclarations, au règlement des litiges et finalement au recouvrement.

Le mécanisme de perception de l'impôt se verrait grandement simplifié si le prélèvement à la source était généralisé. L'impôt serait alors collecté sous forme de retenue sur le salaire, effectuée par l'employeur, comme c'est actuellement le cas notamment pour les travailleurs frontaliers ou les titulaires de permis B.

La plupart des déductions seraient supprimées et incorporées dans le barème d'impôt.

Environ 60% des contribuables n'auraient plus à remplir de déclaration, celles-ci restant nécessaires dans les cas d'assujettis disposant d'autres revenus (revenus de de la fortune par ex.), d'une fortune ou de déductions spéciales.

Après tout, pourquoi faire compliqué lorsque la simplicité est à portée de réforme fiscale?